



## PV COMMISSION SPORTIVE D25 3 décembre 2025

### 1. Championnat par équipes journée 5

---

- **D25 D1-1 Pelousey 2 / Lavernay 1**

Le joueur Dominique MELET de Pelousey abandonne pendant son 2<sup>e</sup> simple sur blessure, rapport de JA dûment rempli.

➔ Perte de ses points pour sa 3<sup>ème</sup> partie de simple non disputée contre N.ATHIAS (sans que ce dernier n'en bénéficie).

- **D25 D3-2 Morteau 2 / Les Banno 2**

Les Banno 2 ont joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> fois, RAS).

- **D90 D3-2 Bavans 7 / Rougemont 3**

Rougemont 3 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> fois, RAS).

- **D90 D4-1 Châtenois-les-Forges 6 / L'Isle-sur-le-Doubs 4**

La rencontre est interrompue à 23h30 pour cause de panne d'électricité, après 11 parties jouées intégralement (score 11-0) et une 12<sup>ème</sup> incomplète à 2 manches partout. Le rapport de JA, dûment rempli, indique qu'après intervention de l'élu municipal de permanence dans le délai des 60 minutes pour tenter de reprendre la rencontre, il lui a été impossible de réenclencher la lumière.

➔ Application de l'article II.119 cas a : l'une des deux équipes ayant un total de points-parties supérieur à la moitié des parties possibles : le score est considéré comme acquis au moment de l'interruption.

- **D90 D5-1 Vézelois 7 / Châtenois-les-Forges 7**

Le cartouche JA n'est pas rempli.

➔ Rappel à l'ordre : un JA doit être désigné et inscrit sur la feuille avant la rencontre (cf. article 6.4 de notre règlement du championnat départemental). Le contrôle n'est actuellement plus fait sur GIRPE V2.

## **2. Critérium Fédéral 2<sup>ème</sup> tour les 22 et 23/11/2025**

---

- **Forfaits excusés tardifs (après jeudi 16h)**

Dans le D25, pas moins de 13 joueurs ont déclaré forfait après la date/heure limite (8 seniors, 1 junior, 2 cadets, 2 minimes), ce qui fait 16 joueurs absents en comptabilisant les 3 forfaits non excusés cités ci-après, à partir de l'heure où les JA travaillent sur la préparation informatique des tableaux.

La liste est trop longue pour en fournir le détail ici.

Si quelques-uns de ces forfaits sont tout à fait justifiés (décès familial, blessure ou maladie de dernière minute...), pour d'autres, soit l'absence est injustifiée, soit son caractère tardif ne l'est pas.

La conséquence a été que tous les tableaux seniors (D1 à D7) ont été incomplets (pas un seul ne s'est joué à 16) ainsi que la D1 en -11 ans et -13 ans, provoquant beaucoup de « trous » pour les joueurs présents. Il n'est pas concevable que les JA passent leurs deux derniers jours et nuits à faire des repêchages à tout va.

Si ces abus se renouvellent, nous réfléchirons en CD à instaurer dans le prochain règlement une amende + rétrogradation d'une division à tout forfait tardif non accompagné d'un justificatif.

Dans le D90, pas un seul forfait enregistré au-delà du jeudi 16h ! Toutes les divisions étaient complètes.

- **Forfaits non excusés**

- D25 -11 ans D1 : Soan RUIZ (Torpes)
- D25 -15 ans D3 : Joseph JEANNIN-DEMONTROND (Roche Besançon)
- D25 Seniors D1 : Clément ZUNIC (Saint-Vit)

➔ **Amende de 15 € pour chacun des trois clubs concernés**

- **Abandons**

- D25 -19 ans D2 : Alexis BERGERY (Thisé) après les poules (maux de tête)  
➔ **Perte de ses points pour sa partie de ¼ de finale non disputée contre P.MORILHAT (sans que ce dernier n'en bénéficie).**
- D90 -19 ans D1 : Lucie LOREAU (Bavans) pendant sa 3<sup>ème</sup> partie de poule (malade)  
➔ **Perte de ses points pour sa 4<sup>ème</sup> partie de poule non disputée contre L.CUNY (sans que ce dernier n'en bénéficie).**
- D90 -19 ans D1 : Luca CUNY (Bourguignon) après les poules (sans prévenir le JA)  
➔ **Perte de ses points pour sa ½ finale KO non disputée contre S.MARTIN (sans que ce dernier n'en bénéficie).**

- D90 Seniors D1 : Régis BELTZUNG (Rougemont-le-Château) avant sa 3<sup>ème</sup> partie de poule (douleurs dorsales)  
➔ Perte de ses points pour sa 3<sup>ème</sup> partie de poule non disputée contre A.BERNANOS (sans que ce dernier n'en bénéficie).



**Jean-Michel HELLER**

Commission Sportive Départementale